

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 4 Mars 2025**

Date de  
convocation :  
26/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et quatre mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal  
M. PIERRACINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M CHAIX Michel  
Mme PERNOT Chantal  
Mme DIBARTOLO Claire  
M. MERCIER Thierry  
M. COUBETERGUES Benoit  
M. BARBIER Olivier  
Mme VONNER Isabelle  
Mme GIGNOUX Laure  
Mme HAM Emmanuelle  
Mme SALET Cathy  
M. GIOAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

Monsieur ANDRIO Franck a donné procuration à Monsieur le Maire.

**Absents :**

Madame ASSO CHARNET Geneviève  
Monsieur LE MORVAN Gilles.

Monsieur MERCIER Thierry a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16  
Pouvoirs : 1  
Votants 17

**POINT 3 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE GARDE DE GARDE CHAMPETRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1,

**Vu** le dernier tableau des effectifs approuvé le 11 avril 2024,

**Considérant** la réussite au concours d'Atsem d'un agent de la collectivité qui exerce les fonctions et qui est actuellement sur un grade d'adjoint technique 2 -ème classe,

**Considérant** que la mutation actée de notre policière municipale au 01 avril 2025,

**Considérant** la volonté de la municipalité d'ouvrir le recrutement au grade de garde champêtre par voie de concours, mutation ou par voie de détachement,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- De mettre à jour le tableau des effectifs suite à la réussite du concours en fermant un poste d'adjoint technique et en ouvrant un poste d'Atsem principal 2 -ème classe,
- De valider la création d'un poste de garde champêtre en recrutement par voie de concours, par mutation ou par voie de détachement en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants seront inscrits au budget 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- De mettre à jour le tableau des effectifs suite à la réussite du concours en fermant un poste d'adjoint technique et en ouvrant un poste d'Atsem principal 2 -ème classe,
- De valider la création d'un poste de garde champêtre en recrutement par voie de concours, par mutation ou par voie de détachement en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants seront inscrits au budget 2025.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 5 MARS 2025

Le Maire  
Pascal BONSIGNORE

